

Avis voté en plénière du 10 octobre 2012

# La valorisation de la forêt française

## Déclaration du groupe de la CFDT et de l'UNSA

Alors que le ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt vient de lancer les « rencontres d'avenir de l'agroalimentaire et du bois » avec ses collègues en charge de l'agroalimentaire et du redressement productif, les réflexions du CESE sur la valorisation de la forêt française arrivent à point. On pourrait même regretter que notre assemblée n'ait pas conduit une telle réflexion sur la filière agroalimentaire.

Si l'économie générale de l'avis nous convient, la CFDT et l'UNSA souhaitent rappeler que, comme pour toutes les filières industrielles en France, la dynamisation de la filière forêt-bois nécessite la définition d'une stratégie de coopération entre les acteurs qui la constituent, pour que chacun tire dans le même sens et contribue à son développement. Pour la CFDT et l'UNSA, la valorisation de la forêt française doit s'inscrire dans une perspective de développement durable intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité.

La forêt française a un potentiel économique indéniable. Son éclatement entre de multiples petits propriétaires est un handicap difficile à dépasser. Chercher à les regrouper va dans le bon sens, mais, peut être, l'avis aurait-il pu être plus audacieux.

Un consensus se dégage pour affirmer qu'il faut construire une filière organisée et créatrice de valeur ajoutée par le développement de la transformation et de la valorisation du bois issu, principalement, de l'exploitation de la forêt française. En effet, au delà du simple sciage, l'industrie de seconde transformation est aujourd'hui très peu développée.

Ainsi, accroître la productivité de la forêt n'a de sens que si l'on est en capacité de développer l'ensemble de la filière, faute de quoi, dans le secteur forestier, la France sera un producteur de ressource naturelle - le bois - laissant à d'autres la valorisation de celui-ci et donc l'emploi et les richesses.

Aujourd'hui, on est très loin d'une structuration satisfaisante de la filière. Celle-ci est représentée par deux interprofessions et deux réseaux d'appui aux propriétaires forestiers coexistent - les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et les Chambres d'agriculture. Ajoutons que l'instance de concertation nationale (le Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois.) - est peu active et sans lien avec la Conférence nationale de l'industrie (CNI).

Pour la CFDT et l'UNSA, l'unification des interprofessions que l'avis préconise doit être la première priorité. Quel intérêt y aurait-il pour les pouvoirs publics à soutenir une filière si elle ne se prenait pas en main et si les acteurs économiques n'arrivaient pas à s'entendre ?

Si le principe de conditionner les soutiens publics à des contreparties est acté, la CFDT et l'UNSA regrettent que l'idée de réduction graduelle des soutiens publics à la filière, faute d'un rapprochement rapide des interprofessions, n'ait pas été retenue. Nous regrettons également que l'avis se contente de préconiser des synergies entre les CRPF et les Chambres d'agriculture alors que la mise en place d'un réseau régional unique aurait pour nous tout son sens.

Par delà l'organisation des acteurs, il est important de favoriser en France l'émergence d'une telle filière. Cela implique, comme préconisé, d'une part de développer des scieries de taille européenne et d'autre part, de permettre qu'elles puissent aussi s'orienter vers la seconde transformation assurant, à partir des différents bois locaux, des débouchés et de la création de valeur ajoutée. Des soutiens à l'investissement dans cet objectif doivent être la priorité des pouvoirs publics qui, dans le même temps, doivent renforcer la lutte contre les trafics de bois. Investir dans des structures de dimension plus artisanale positionnées sur des marchés locaux est également souhaitable.

La CFDT et l'UNSA appuient la préconisation de création d'un Fond de mobilisation de la forêt ayant pour objet, par le lancement d'appels d'offres, de faire émerger des acteurs permettant « la mobilisation de bois d'œuvre, d'industrie et d'énergie, l'animation et la formation et l'investissement pour une meilleure accessibilité des parcelles, pour l'équipement des entrepreneurs de travaux forestiers, et pour des plates-formes logistiques ». Nos organisations approuvent également l'idée d'une éligibilité des projets forestiers sur le marché des quotas carbone européens.

Dynamiser la filière passe également par la recherche et l'innovation, notamment à travers le pôle de compétitivité national Xylofutur. L'ensemble de ces actions doit permettre de développer la compétitivité et l'emploi, mais aussi de donner des marges de manœuvre pour améliorer l'attractivité des métiers.

Sur ce dernier point, pas de solution miracle ! Il faut agir dans le cadre d'un dialogue social national et local dynamique et constructif pour une meilleure connaissance de l'emploi et de son évolution, une meilleure reconnaissance des métiers et des qualifications, la formation des salariés et leur montée en compétence, l'amélioration des conditions de travail à travers, notamment, des CHSCT interentreprises.

Alors que se développe le recours à des prestataires de service dont certains exercent aux frontières de la légalité, la lutte contre le travail illégal doit être renforcée. La labellisation des groupements d'employeurs prévue par un récent accord et celle des prestataires pourraient également contribuer à améliorer la situation. Ces différents points sont repris dans l'avis.

Enfin, quelques mots sur l'Office national des forêts (ONF), opérateur incontournable de la gestion et de l'exploitation forestière. Si des efforts doivent être faits pour améliorer sa gestion et revoir les modalités de valorisation des coupes, notamment à travers la contractualisation, il est important de conforter l'ONF dans ses missions et activités et de lui donner les moyens de les remplir. Le climat social y est dégradé. Les personnels publics et privés ressentent une perte de sens dans leur travail. La CFDT et l'UNSA attendent mieux d'un opérateur de l'État qui doit être exemplaire en matière de dialogue social et de respect des ses salariés.

La CFDT et l'UNSA ont voté l'avis.